

EDUCATION

Appel à projets éducatifs

La réussite scolaire, une ambition partagée ! - 2024

Cahier des charges

La réussite scolaire, une ambition partagée !

Le Département encourage les initiatives associatives en faveur de la réussite éducative scolaire, l'épanouissement et le bien-être des jeunes de Maine-et-Loire, de 11 à 16 ans (âges aux collèges).

L'objectif est de lutter contre le décrochage scolaire.

Quelles sont les initiatives concernées ?

Un projet dans une démarche éducative et participative permettant de contribuer à l'un ou plusieurs de ces objectifs :

- Renforcer ses compétences, en construire de nouvelles par des activités ludiques, artistiques, scientifiques, culturelles, sportives... ;
- Soutenir la confiance personnelle pour le bien-être scolaire (prévention phobie scolaire) ;
- Accompagner l'élaboration du projet professionnel ;
- Encourager la compréhension et la prise en charge du refus scolaire ;
- Associer davantage les familles au parcours scolaire et d'orientation.

Qui peut répondre ?

Les associations, centres sociaux, missions locales

Les établissements scolaires ne peuvent être porteurs de projets, mais être des partenaires.

Quels éléments d'appréciation du projet ?

- Connaissance globale de la situation des jeunes, tant sur le plan scolaire que sur l'environnement garantissant un accompagnement au plus près de leurs besoins ;
- Modalités de captation du public. L'originalité de l'approche pédagogique proposée devra constituer un réel soutien vecteur d'apprentissage ;
- Effectifs réduits (au maximum 10 jeunes) accompagnés avec une grande régularité (1 à 2 fois par semaine) pour assurer la qualité de l'encadrement ;
- Projets aux multiples étapes, idéalement réparties sur toute l'année scolaire ;
- Recherche de financement partagé auprès de collectivités locales, des entreprises... ;
- Cohérence des moyens humains et matériels avec les objectifs et le public ciblé : qualité de l'encadrement des jeunes, matériel et aménagements prévus, accessibilité, mobilité, etc.

Règles d'octroi de la subvention

La subvention est de 4000 € maximum ;

- L'aide est octroyée pour l'année scolaire à venir ;
- Le logo du Département est à apposer sur le site Internet et les réseaux sociaux éventuels pour marquer le soutien du Département ;
- La transmission de photos/vidéos représentatives au cours de la mise en œuvre de l'action pour valoriser sur les réseaux sociaux (avec la garantie du respect du droit à l'image).

Ne seront pas recevables les demandes concernant :

- Les projets d'investissement en matière d'infrastructures ;
- Les projets strictement événementiels (type conférence, journée d'animation, voyage) ;
- Les projets non-inscrits dans l'année scolaire à venir ;
- Les frais réguliers/habituels relatifs au personnel ;
- Le fonctionnement récurrent des structures ;
- Les projets à connotation religieuse et/ou politique.

Un même projet ne peut bénéficier simultanément de plusieurs aides départementales.

Modalités pratiques

- Candidature à partir du **6 mars 2024**
- Dossier téléchargeable sur www.maine-et-loire.fr
- À retourner **avant le 19 mai 2024** à l'adresse education@maine-et-loire.fr.
- Examen par un jury courant **juin 2024** ;
- Décision communiquée à l'**automne 2024**.

Évaluation des actions retenues

La fiche d'évaluation est une proposition de support à retourner en fin de projet téléchargeable sur le site www.maine-et-loire.fr

